

PANORAMA

economie.union@sonapresse.com

Covid-19 : au bonheur des commerçants !

PRÉTEXTANT la rareté de certains produits, la crise sanitaire a offert une formidable opportunité aux grandes surfaces commerciales comme aux superettes de quartier de renchérir sur les prix des produits alimentaires de consommation courante. Entraînant de fait une inflation généralisée sous l'œil impuissant ou complice de la Direction générale de la concurrence et de la consommation (DGCC).

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

La pandémie de Covid-19 a fragilisé tous les secteurs de l'économie nationale obligeant l'Etat et le secteur privé à prendre des mesures drastiques pour en limiter les effets dévastateurs : mise en congés ou en chômage technique, licenciement pour motifs économiques... Presque aucune branche d'activités n'a échappé à ce marasme économique qui tend heureusement à se dissiper grâce à la reprise progressive des échanges mondiaux.

Cependant, cette période difficile a également offert des opportunités pour certains secteurs de se refaire « une petite santé financière ». C'est le cas de l'alimentation et de la grande distribution.

En effet, la période de confinement du Grand Libreville associée au couvre-feu intégral sur l'ensemble du territoire a placé ce secteur au cœur de la stratégie gouvernementale de soutien aux populations. Avec notamment la mise en place de la Banque alimentaire qui a décuplé les commandes auprès des grossistes et autres revendeurs.

Prises dans la tenaille de la réduction de leur mobilité, de la fermeture de plusieurs commerces dits non essentiels et des activités de loisirs, les populations se sont retrouvées face à un seul impératif : se nourrir coûte que coûte. Un message qui sera pris au pied de la lettre par tous les commerçants, grands ou petits, qui face à la détresse et au vu des files interminables devant leur commerce, n'hésiteront pas à « taxer fort », au prétexte d'une rareté de certains produits de première nécessité. Et cela malgré

le démenti formel de l'Office des ports et rades du Gabon (Oprag) sur des éventuelles pénuries. Résultat : les populations, résignées, ont assisté, de manière incrédule,

à une flambée des prix dans les magasins.

« En dépit de la précarité grandissante des ménages, petits commerces et grandes surfaces ont profité de cette situation inédite pour renchérir sur les produits de première nécessité et réaliser d'énormes marges bénéficiaires. La majorité des produits alimentaires de consommation courante (boîtes de conserves, volaille, viande, poisson frais, surgelés, légumes...) ont inexplicablement flambé ! », s'insurge le président d'une organisation des consommateurs.

Cette situation a fait l'objet d'une analyse détaillée de la direction générale de la Statistique dans son Indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) pour l'année 2020. Laquelle révèle une inflation généralisée des produits de consommation courante sous l'effet du Covid-19.

« La spéculation des commerçants, suite à la première série

Pas étonnant qu'au plus fort de la crise sanitaire, le commerce général structuré a affiché un chiffre d'affaires de 330 milliards de francs en 2020, en très légère baisse de 1,2 % par rapport à 2019.



Les produits ont subi une inflation généralisée en 2020.

des mesures restrictives prises le 31 mars 2020 dans le cadre de la riposte contre la pandémie de Covid-19 (confinement total, retard dans la délivrance des laisser-passer, problèmes d'approvisionnement des marchés, difficulté de transport, etc.), a provoqué une flambée des prix sur la quasi-totalité des denrées alimentaires et produits de première nécessité, à l'exception des céréales non transformées et huiles raffinées, sur le mois d'avril », indique la direction générale de la Statistique (DGS). Pas étonnant qu'au plus fort de la crise sanitaire, le commerce

général structuré a affiché un chiffre d'affaires de 330 milliards de francs en 2020, en très légère baisse de 1,2 % par rapport à 2019.

IMPUISSANCE • Que faire face à cette situation ?

Pointée du doigt pour son laxisme (lire par ailleurs), la direction générale de la Concurrence et de la Consommation va se résoudre à lancer, très tardivement, le jeudi 20 mai 2021, une vaste campagne de contrôle des prix et des stocks des produits alimentaires.

Ces contrôles concernent, dans un premier temps, les importateurs, les grossistes, les super-

marchés et les commerces de proximité.

« Nous avons effectivement relevé, à certains endroits, plusieurs dépassements des prix, notamment sur les huiles, les produits de volaille, le poisson de type bar, ainsi que des pénuries d'autres produits de consommation courante », a reconnu le DG de la DGCC.

Ce dernier a annoncé que les contrôles vont s'intensifier progressivement et se poursuivront dans tout le pays, sur une période de quatre semaines renouvelable en fonction des besoins.

On attend voir les résultats.